Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 22 octobre 2024 fixant le contingent d'emplois offerts aux militaires et aux anciens militaires au titre de l'année 2025 pour l'accès à certains corps de personnels relevant du ministère chargé de l'éducation nationale

NOR : *MENH2426161A*

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale en date du 22 octobre 2024, le contingent d'emplois offerts aux militaires et aux anciens militaires au titre de l'année 2025 pour l'accès à certains corps de personnels relevant du ministère en charge de l'éducation nationale est fixé à 85 emplois, réparti comme suit :

Personnels enseignants et psychologues de l'éducation nationale :

– corps des professeurs des écoles : 25 emplois ;
– corps des professeurs agrégés : 25 emplois ;
– corps des professeurs certifiés et corps des professeurs de lycée professionnel : 25 emplois ;
– corps des psychologues de l'éducation nationale : 4 emplois (spécialité éducation, développement et apprentissage – spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle).

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé :

– corps des attachés d'administration de l'Etat : 3 emplois.

Personnels d'encadrement :

– corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale : 3 emplois.